



LES ACCORDS DE PECHE EN AFRIQUE DE L'OUEST

par
Papa Samba Diouf



Paris, 19-21 septembre 2006



ACCORDS DE PECHE

Analyse des accords
de pêche selon 3 critères



Durabilité

- Existence de surplus (pas de droit de pêche sur des stocks déjà surexploités)
- Existence de plan de gestion prenant en compte les accords de pêche
- Protection des nurseries
- Protection des zones de reproduction

Conservation des stocks

- Création d'AMPs
- Zonage
- Repos biologique

Equité

- Compensation financière
- Intérêt des communautés locales
- Pas de droit de pêche sur les stocks indispensables à la sécurité des communautés locales

RECOMMANDATIONS

- **Promouvoir une approche sous régionale de la recherche et de la conservation (PRCM)**
- **Appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre de plans de gestion prenant en compte les accords de pêche**
- **Ne pas signer des accords de pêche sur des stocks déjà surexploités (Appui à l'évaluation des stocks)**
- **Appuyer la création et la gestion d'Aires Marines Protégées**
- **Mettre en place un système transparent et équitable de fixation des compensations financières**
- **Encourager la participation de la Société Civile et des Organisations Professionnelles dans le processus de négociation des accords de pêche**
- **Renforcer les capacités des Administrations des pêches en cogestion**
- **Appuyer les initiatives en matière de bonne gouvernance**
- **Renforcer les capacités de la Société Civile en mettant en place des mécanismes de financement des ONGs locales plus adaptés au contexte**